

Lundi 15 avril 2024

Handicap et fonction publique

Un premier salon dédié à l'emploi en Finistère sud



La ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale, en partenariat avec Cap emploi et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique organisent le premier salon du handicap et des métiers de la Fonction publique en Finistère sud, mercredi 22 mai 2024, à l'espace Dan ar Braz à Quimper.

La ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale, le CCAS et CIAS organisent mercredi 22 mai à Quimper un salon afin de valoriser la diversité des métiers de la Fonction publique du territoire et leurs dispositifs de recrutement à destination des personnes en situation de handicap (en reconversion professionnelle, en recherche d'apprentissage, de formation ou d'emploi, ainsi qu'aux acteurs du handicap).

L'initiative, portée à l'échelle du Finistère sud, est organisée dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la Ville et l'Agglomération avec le FIPHFP (Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) et en partenariat avec Cap emploi.

L'objectif de cette journée est de réunir les principaux employeurs publics de la Cornouaille afin de :

- faire connaître la diversité des métiers des employeurs publics ;
- mettre en avant les compétences recherchées sur le territoire ;
- réaliser un focus sur l'apprentissage ;
- mettre en relation des employeurs publics et de potentiels candidats ;
- informer sur les politiques handicap RH des employeurs publics.

Des rencontres et échanges seront proposés de 9h30 à 16h30, sur chaque stand, avec les partenaires. Le salon prévoit aussi des temps forts :

- des ateliers tels que « Optimiser mon CV et ma lettre de motivation » et « Aide à l'entretien d'embauche » (5 minutes pour convaincre) ;
- deux tables rondes : « Pourquoi intégrer la fonction publique ? Une diversité de métiers » et « Comment j'ai intégré la fonction publique avec mon handicap ? Présentation de parcours individuels ».

Plusieurs employeurs publics et partenaires du Finistère Sud seront présents pour cette première édition : le Centre de gestion du Finistère, le Conseil départemental du Finistère, le SDIS 29, la Préfecture du Finistère, le Groupement hospitalier de territoire de l'union hospitalière de Cornouaille (CHIC Quimper/Concarneau, EPSM, Centre hospitalier de Douarnenez...), le Ministère des armées, le Ministère de la justice, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 29), le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), le Conseil régional de Bretagne, la Caisse d'allocations familiales du Finistère (CAF), France travail 29, Cap Emploi 29, la Mission locale 29, Kéolis avec HandiQUB, Mobil'Emploi, Ocelorn, Up'interim...

Une politique RH dynamique en matière de handicap et de maintien dans l'emploi

La ville de Quimper et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ainsi que Quimper Bretagne Occidentale et son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), se sont engagés depuis quelques années en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Une convention a été signée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) en septembre 2018, et renouvelée en mars 2022.

Les objectifs de cette convention sont de structurer une politique handicap adaptée et connue de tous, de lutter contre les préjugés en matière de handicap au travail, d'améliorer l'accueil et les conditions de travail des personnes en situation de handicap au sein des services, d'anticiper et d'améliorer la détection des agents en situation de handicap, de maîtriser le taux d'emploi des différents établissements et de diversifier les handicaps accueillis.

La politique handicap s'appuie sur un réseau interne d'acteurs pluridisciplinaires, ainsi que sur des partenariats externes avec des organismes spécialisés dans l'insertion des personnes handicapées. Grâce à ces actions, la ville de Quimper emploie plus de 12% d'agents en situation de handicap, l'Agglomération : 9,8%, le CCAS : 20% et le CIAS : 8,9%, dépassant ainsi le seuil réglementaire de 6%.

La première convention a été un succès en matière d'accompagnement individuel des agents en situation de handicap. Elle a permis de structurer la référence handicap, le conseil en évolution professionnelle, de développer un plan de communication sur les différents types de handicap, d'engager une politique de recrutement inclusive et de mettre en place des accompagnements et des aménagements de poste.

La deuxième convention poursuit les objectifs de structuration d'une politique handicap dynamique et pérenne, de mise en place d'aides de compensation adaptées et diversifiées, de développement du recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et plus particulièrement d'apprentis, de maintien d'un taux d'emploi ambitieux, de formation des tuteurs et des professionnels en relation avec les agents en situation de handicap, et de communication et d'innovation. Des actions spécifiques ont été mises en place dans les domaines du recrutement, du reclassement et de la reconversion, du maintien dans l'emploi, de la formation et de la communication. Des objectifs quantitatifs ont été fixés pour chaque axe d'action sur une période de trois ans. Le salon handicap et métiers publics s'inscrit dans l'axe innovation de cette deuxième convention.

Informations

Contact presse Quimper Bretagne Occidentale

02 98 98 88 99 - presse@quimper.bzh